



Licenciement ass maternelle

Par **DidineSky**, le **20/05/2011 à 10:51**

Bonjour,rnrnJe suis assistante maternelle. Je suis enceinte.rnLe 9 mai 2011 j'ai reçu une lettre de licenciement d'un de mes employeurs pour "raisons personnelles". A la suite de cela j'ai fait un recommandé à mon employeur lui notifiant qu'il ne pouvait me licencier sans motif du fait de ma grossesse.rnLe 10 mai mon médecin m'a prescrit un arrêt de travail jusqu'au 19 mai inclus et il m'a prolongé jusqu'au 2 juin inclus. Le 3 juin, débutera mon congé maternité.rnrnLe 19 mai 2011, je reçois un nouveau recommandé de mon employeur qui me notifie qu'il souhaite faire un avenant à mon contrat de travail car il a changé de travail et donc il faut modifier les jours de garde et horaire. Sachant que les horaires proposés sont de 7h à 21h, 4 jours par semaine (y compris le samedi alors qu'initialement je ne travaille pas ce jour).rnrnJ'ai donc plusieurs questions à formuler.rnA-t-il droit de me licencier alors que je suis enceinte pour "raisons personnelles" ?rnA-t-il droit de me proposer un avenant au contrat de travail alors que je suis en arrêt maladie ?rnEt si oui, a-t-il droit de me licencier si je refuse cet avenant ? (sachant que cela me ferait 14h de travail par jour et 56h par semaine)rnrnMerci beaucoup pour votre réponse.

Par **edith1034**, le **20/05/2011 à 11:03**

Les trois réponses sont simples c'est nonrnrnpour en savoir plus lisez votre convention collectivernrnpour tout savoir sur les contrats d'assistante maternelle et pour accéder gratuitement à votre convention collective :rnrn<http://www.fbIs.net/contrattravailmaison.htm>

Par **Cornil**, le **22/05/2011 à 17:28**

Bonsoir
pour moi, je serai plus mesuré: l'employeur a toujours le droit de PROPOSER un
avant du contrat de travail, même si c'est en arrêt-maladie, et même si la salariée est
enceinte. . Puisque c'est la question posée.
Mais la durée d'accueil est limitée à 45h par
semaine (art 6 de La CC assistantes maternelles)
Donc aux 3 questions: NON, OUI
Mais,
NON...